

AF

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE DU 22 JUIN 2006

---

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 22 Juin 2006 dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

## **Etaient présents :**

- Monsieur Gilbert ELKAÏM, Directeur de l'IRA de Lille
- Monsieur Xavier MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur Yves LEBUGLE, Proviseur du Lycée Watteau de Valenciennes, représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur Daniel DEGORGUE, Inspecteur Départemental des Impôts, représentant Madame la Directrice des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur Bernard VANHEEGHE, Directeur Adjoint du Centre Hospitalier de Valenciennes, représentant Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
  
- Mademoiselle Evelyne DEVALLEZ, Attachée d'Administration, Responsable administrative de l'IPAG
- Monsieur Yves-Marie METAY, Secrétaire d'Administration
- Madame Marie-Christine DZYGA, Secrétaire pédagogique
  
- Mademoiselle Morgane OLIVIER, Etudiante
- Monsieur Jérôme VANESSE, Etudiant
  
- Monsieur Philippe DULION, Agent Comptable de l'Université, invité
- Monsieur Didier LHOMME, Enseignant, invité

## **Avaient donné pouvoir :**

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur Gilbert ELKAÏM
- Monsieur Dominique BABSKI, Enseignant, à Monsieur Xavier MOREAU
- Monsieur Alexandre BONDUELLE, Enseignant, à Monsieur Xavier MOREAU
- Mademoiselle Linda BARBET, Etudiante, à Mademoiselle Morgane OLIVIER
- Mademoiselle Karelle JANISZEWSKI, Etudiante, à Monsieur Jérôme VANESSE

## **Etaient excusés :**

- Monsieur le Préfet de Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Monsieur le Chef d'Agence de l'ANPE de Valenciennes
- Monsieur Jean-Christophe CMIEL
  
- Madame la Présidente de l'Université
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur le Vice-Président chargé de la gestion des moyens
- Monsieur le Vice-Président chargé des formations et de la pédagogie
- Monsieur le Directeur du CEPPEP
- Monsieur Emmanuel CHERRIER

## **1) Election du Président du Conseil de l'IPAG.**

Monsieur MOREAU explique que le Conseil doit élire son Président, Monsieur GEVART n'exerçant plus la fonction de Directeur de l'IRA de Lille. Monsieur MOREAU propose à Monsieur ELKAÏM, nouveau Directeur de l'IRA, de lui succéder à la présidence du Conseil de l'IPAG. En effet, le Directeur de l'IRA de Lille, membre de droit du Conseil de l'IPAG et représentant du Ministère de la Fonction Publique, préside traditionnellement le Conseil de l'IPAG. Monsieur ELKAÏM accepte la proposition de Monsieur MOREAU et se déclare candidat à la présidence du Conseil.

Aucun autre candidat ne se déclare et Monsieur ELKAÏM est élu à l'unanimité Président du Conseil de l'IPAG pour un mandat de trois ans renouvelable.

Monsieur ELKAÏM remercie le Conseil pour la confiance qu'il vient de lui témoigner et propose de faire un rapide tour de table avant d'aborder l'ordre du jour.

Monsieur MOREAU regrette l'absence de représentants de la Présidence de l'Université et Monsieur ELKAÏM estime également que leur présence serait très souhaitable. ///

## **2) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 14 Décembre 2005.**

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **3) Examen du compte financier de l'année 2005.**

Monsieur MOREAU constate que l'autonomie financière des composantes de l'Université s'amenuise depuis quelques années. En particulier, la répartition du résultat de l'exercice est désormais du ressort de l'Université. Monsieur MOREAU estime que cette évolution est contraire au statut de l'IPAG qui, étant un Institut régi par l'article 33 de la loi de 1984 sur l'Enseignement Supérieur, devrait disposer d'une autonomie financière supérieure à celle d'une UFR. D'autre part, on ne peut pas faire un amalgame entre les composantes qui ont été dotées de ce statut par décision interne de l'Université et un institut comme l'IPAG qui est régi par l'article 33 en vertu du Décret qui a créé les IPAG.

Monsieur DULION affirme que le Ministère et la Chambre Régionale des Comptes ont rappelé que l'affectation du résultat de l'exercice financier concerne exclusivement l'établissement et non pas ses composantes. Cependant, cette affectation fait l'objet d'une discussion au sein de la Commission des Finances de l'Université, discussion à laquelle prennent part les responsables des composantes et, de plus, l'Université de Valenciennes se distingue en continuant de présenter une ventilation de ce résultat par composante.

Monsieur MOREAU remarque que le compte financier ne fait plus apparaître cette année une répartition du résultat entre le compte 110 « Report à nouveau » et le compte 106 « Réserves ».

Monsieur DULION explique que le document qu'il adresse à la Chambre Régionale des Comptes ne peut présenter qu'une seule affectation du résultat.

En tout état de cause, constate Monsieur MOREAU, les pouvoirs du Conseil de l'IPAG en matière financière sont désormais extrêmement réduits.

Monsieur MOREAU présente ensuite le compte financier de l'année 2005.

Les dépenses de l'exercice 2005 (263 504,66 €) ont diminué de 18% par rapport à celles de l'exercice précédent. Mais il faut rappeler que les dépenses de l'exercice 2004 avaient fortement augmenté en raison de l'imputation des charges d'un trimestre d'heures complémentaires effectuées en 2003 sur l'exercice 2004.

Les charges de personnel (182 963,20 €) ont donc baissé de 22% mais représentent encore plus de 71% des dépenses de fonctionnement, les heures complémentaires d'enseignement (161 174,69 €) constituant toujours l'essentiel de ces charges. En effet, l'IPAG continue de souffrir d'un important déficit de postes qui l'oblige à faire assurer une grande partie des enseignements sous la forme de vacations.

Les autres charges de fonctionnement (73 918,91 €) ont diminué de 5%.

Les dépenses internes (reprographie, téléphone, affranchissements et fournitures) s'élèvent à 25 295,05 € et progressent de près de 20%, mais les dépenses de communication et de publicité ont été fortement réduites.

Enfin, les dépenses d'investissement ont baissé de 21% par rapport à l'exercice 2004. Elles ne représentent que 6 622,55 €.

Les recettes, qui s'élèvent 329 312,54 €, sont en diminution de 2% par rapport à l'exercice 2004.

Les crédits versés par l'Université (262 963 €) comprennent la dotation globale de fonctionnement (237 963 €) et les crédits obtenus au terme du contrat quadriennal (25 000 €).

S'y ajoutent les crédits destinés à financer des dépenses d'équipement (4 500 €). Ces crédits sont extrêmement modestes mais ils seront plus élevés en 2006.

Les ressources propres, d'un montant de 56 292,46 €, diminuent fortement (-40%).

Cette diminution est notamment constatée en formation continue dont les recettes (35 886,46 €) baissent de 25% par rapport à 2004. Elles comprennent la subvention du Ministère de la Fonction Publique destinée au financement d'une préparation aux concours internes de catégorie A (13 300 €), les crédits de la

Région (9 072,64 €) correspondant à la formation de demandeurs d'emploi en Diplôme d'Administration Générale, les ressources procurées par les conventions de formation continue (10 377,55 €) et le remboursement de la formation des aides éducateurs (3 136, 27 €).

Les recettes de formation initiale qui s'élèvent à 20 406 € sont en très nette diminution.

L'exercice 2005 fait apparaître un résultat excédentaire de 65 807,88 €.

Ce résultat doit être relativisé car il résulte de la conjonction de plusieurs facteurs : la restriction des dépenses de communication et de publicité, le niveau anormalement bas des dépenses de fournitures et de petit équipement, la faiblesse excessive des dépenses d'investissement et la quasi absence d'imputation sur l'exercice 2005 des dépenses de personnel engendrées par l'ouverture du Master 2.

Cette gestion économe et précautionneuse pourra difficilement être poursuivie en 2006, année qui, par ailleurs et surtout, subira l'impact direct de la mise en place de la deuxième année du Master d'Administration Publique.

Le compte financier de l'exercice 2005 est adopté à l'unanimité.

Monsieur ELKAÏM souligne que l'excédent appréciable de l'exercice 2005 consécutif à une gestion prudente permet d'aborder sereinement l'exercice 2006 qui sera plus dépensier.

#### **4) Examen d'une DBM de rattachement au budget 2006.**

Cette DBM est destinée à régler des heures complémentaires réalisées en 2005 qui n'avaient pas pu être payées durant cet exercice.

Cette DBM est adoptée à l'unanimité.

#### **5) Informations sur l'évolution des formations des IPAG et des CPAG.**

Monsieur MOREAU commente le tableau des effectifs des IPAG et des CPAG qu'il a établi en qualité de Secrétaire Général de la Conférence Nationale des Directeurs d'IPAG et de CPAG.

L'IPAG de Valenciennes se situe au premier rang national pour le nombre d'étudiants inscrits en Licence d'Administration Publique, en deuxième position s'agissant des effectifs du Master 1 (derrière l'IPAG de Créteil qui est confondu avec la Faculté Administration et Echanges), en troisième position pour les effectifs du Master 2 derrière les CPAG d'Aix-en-Provence et de Bordeaux. L'ouverture du Master 1 puis celle du Master 2 expliquent que les inscrits en Préparation aux concours externes de catégorie A à l'IPAG de Valenciennes (en l'occurrence la Préparation aux Grands Concours) ne soient pas très nombreux par rapport à d'autres institutions qui n'ont pas autant développé leurs formations diplômantes. En revanche, Monsieur MOREAU souligne l'importance de la préparation aux concours externes de catégorie B, qui est sanctionnée par un diplôme d'université (le Diplôme d'Administration Générale).

Toutes formations confondues, l'IPAG de Valenciennes est le plus important du pays en termes d'étudiants inscrits, auxquels il faut ajouter 30 fonctionnaires inscrits en Préparation aux concours internes.

A l'avenir, Monsieur MOREAU estime que les effectifs ne pourront plus guère augmenter, en raison de la multiplication des formations proposées aux étudiants (conséquence directe de la mise en place du LMD). Une telle augmentation ne serait d'ailleurs pas souhaitable, compte tenu des moyens dont dispose l'IPAG de Valenciennes.

La prochaine rentrée s'annonce pourtant prometteuse puisque 864 retraits de dossier ont, à ce jour, été effectués dans l'ensemble des formations (510 en LAP, 143 en Master 1, 63 en Master 2, 76 en DAG, 65 en Préparation aux Grands Concours et 7 préinscriptions en Master 1).

Monsieur LEBUGLE constate que l'IPAG de Valenciennes dispose des effectifs nationaux les plus imposants alors que d'autres IPAG sont situés dans des villes beaucoup plus importantes. Monsieur MOREAU explique que l'éventail des formations proposées à Valenciennes est particulièrement large et que, jusqu'à ces dernières années, la concurrence régionale était faible. Les importants efforts de communication et les nombreux changements intervenus à la direction de plusieurs IPAG ou CPAG constituent d'autres éléments explicatifs de la situation privilégiée de l'IPAG de Valenciennes.

Monsieur ELKAÏM souligne qu'une des spécificités de l'IPAG de Valenciennes est le succès de la préparation aux concours externes de catégorie B : le nombre d'inscrits est beaucoup plus élevé que la moyenne des autres IPAG et CPAG. Il se félicite de cette réussite car les préparations aux concours externes de catégorie B sont souvent trop négligées.

Monsieur MOREAU explique que le DAG sert souvent de propédeutique à des étudiants qui ont candidaté en LAP mais dont le niveau a été jugé insuffisant pour être admis directement dans cette formation. D'autre part, une autre spécificité de l'IPAG de Valenciennes réside dans la Préparation aux Grands Concours qui inclut en particulier une préparation au concours de l'Ecole Nationale de la Magistrature (l'Institut d'Etudes Judiciaires de la Faculté de Droit ne préparant qu'au concours d'avocat).

Monsieur MOREAU souligne également qu'il n'est pas rare que des étudiants restent plusieurs années à l'IPAG pour parfaire leur formation (DAG, LAP, puis Master).

Monsieur VANESSE, étudiant, met en exergue la grande qualité des formations proposées à l'IPAG et la diversité des enseignements.

Mademoiselle OLIVIER, étudiante, témoigne de la renommée de l'IPAG de Valenciennes, renommée qu'elle a pu apprécier lors de la Journée Portes Ouvertes de l'Université.

## **6) Informations sur la procédure de renouvellement de la Licence et du Master d'Administration Publique.**

Monsieur MOREAU rappelle que les diplômes de l'IPAG, comme tous ceux de l'Université de Valenciennes, avaient été habilités pour une durée de deux ans.

Il se réjouit que le renouvellement des habilitations n'ait posé aucun problème : en effet, la Licence d'Administration Publique et le Master d'Administration Publique ont reçu immédiatement un avis favorable. Parmi les différents Masters de l'Université le Master d'Administration Publique est d'ailleurs le seul, avec celui de Mathématiques, à ne pas avoir été soumis à la procédure de la navette entre le Ministère et l'Université. Monsieur MOREAU est d'autant plus satisfait qu'il avait présenté ce Master **comme une mention** dans le domaine « Droit-Economie-Administration » et non pas une simple spécialité et il souligne que le Master d'Administration Publique est le seul en France à avoir été habilité au titre d'une mention.

Monsieur MOREAU rappelle que, lors de la demande d'habilitation présentée il y a deux ans, il avait déjà souhaité une habilitation de ce diplôme au titre d'une mention indépendante de la mention Droit, mais sa demande avait alors été rejetée : le Master avait été habilité comme spécialité au sein de la mention Droit.

Un autre motif de satisfaction provient de la durée du renouvellement : les habilitations de la Licence et du Master ont été accordées pour une durée de quatre ans.

Monsieur MOREAU indique enfin que l'IPAG de Lille a obtenu l'habilitation d'un Master d'Administration Publique, mais il s'agit d'une spécialité à l'intérieur de la mention Droit, sous l'égide de la Faculté de Droit qui, d'ailleurs, revendique ce Master comme étant le sien.

Monsieur ELKAÏM se réjouit que l'habilitation ait été accordée pour une durée de quatre ans, ce qui est un gage de stabilité.

## **7) Informations sur les résultats obtenus par les candidats de l'IPAG dans les concours administratifs.**

Monsieur MOREAU précise que ces résultats ne peuvent pas être considérés comme exhaustifs compte tenu des difficultés rencontrées pour les rassembler. Il fait état de 249 admissibilités aux concours de catégorie A et aux concours de catégorie B sur la période, toujours en cours, qui s'étale de Septembre 2005 à Septembre 2006 (au lieu de 192 admissibles sur la période Septembre 2004 à Septembre 2005). Monsieur MOREAU indique également que certains étudiants, étant admissibles à plusieurs concours, ne se présentent pas aux épreuves d'admission de tous ces concours : la différence entre le nombre d'admissibles et le nombre d'admis à un même concours ne peut être assimilée à un taux d'échec.

19 candidats de l'Institut ont été admis aux concours des IRA (il y avait 35 admissibles). Monsieur MOREAU cite d'autres résultats : 8 admis au concours d'Inspecteur des Impôts, 5 admis au concours d'Inspecteur du Trésor, 11 admis au concours de Cadre Opérationnel de l'ANPE, 6 admis au concours de Contrôleur du Trésor, 1 admis au concours de l'ENM, 1 admis au concours de l'EN3S.

Plusieurs résultats sont encore provisoires (les épreuves d'admission étant en cours) et parmi les plus significatifs Monsieur MOREAU mentionne 21 admissibles au concours d'Attaché Territorial, 18 admissibles au concours de Secrétaire Administratif de l'Equipement, 16 admissibles au concours de Secrétaire d'Administration Scolaire et Universitaire, 23 admissibles au concours de Contrôleur des Douanes, 10 admissibles au concours de Conseiller d'Insertion et de Probation, 6 admissibles au concours de Contrôleur des Impôts, 30 admissibles au concours de Rédacteur Territorial, 4 admissibles au concours d'Inspecteur des Affaires Sanitaires et Sociales, 1 admissible au concours d'Officier de Gendarmerie. Des réentraînements à l'épreuve de Grand Oral sont proposés aux étudiants admissibles afin de les préparer au mieux.

Monsieur ELKAÏM considère que ces résultats, même s'ils sont incomplets et s'ils peuvent encore être améliorés, sont satisfaisants. Il constate que l'analyse des résultats nationaux aux concours de catégorie B révèle l'élévation du niveau de qualification des lauréats, mais cette donnée positive implique pour les administrations un effort d'adaptation des missions qui leur sont confiées.

## **8) Informations sur la création de postes d'enseignants à l'IPAG et sur la procédure de recrutement des Maîtres de Conférences.**

## **et 9) Demandes de création de postes d'enseignants-chercheurs en vue de la prochaine campagne.**

Monsieur MOREAU rappelle que la demande de création d'un poste de MCF 2<sup>ème</sup> section profil Gestion Publique n'a pas pu aboutir car elle a été classée en 13<sup>ème</sup> position seulement par l'Université, en raison des priorités affichées par le Ministère en faveur du développement des pôles de recherche. En

revanche, l'IPAG a obtenu l'échange d'un poste d'ATER (dont l'Institut n'avait pas besoin) contre un poste de PRAG, échange avantageux puisque le service d'un PRAG est le double du service d'un ATER. Monsieur BOVE, enseignant vacataire à l'IPAG, a été récemment recruté sur ce poste.

La demande de création de postes d'enseignants-chercheurs en vue de la campagne 2007 pose la question de la procédure de recrutement des MCF. La loi de 1984 sur l'Enseignement Supérieur mentionne que, s'agissant des personnels affectés aux Instituts régis par l'article 33 (l'IPAG en est un), le Directeur de l'Institut dispose d'un droit de veto sur le recrutement. D'autre part, le décret du 6 Juin 1984 prévoit une procédure spécifique de recrutement des MCF affectés à ces instituts : cette procédure fait intervenir une commission mixte, composée pour partie de membres de la commission de spécialistes et pour partie de membres du Conseil de l'Institut, ce qui permet à l'Institut d'avoir un droit de regard sur le recrutement. Le décret de 1984 établit un lien entre cette procédure de la commission mixte et le droit de veto dont peut faire usage le Directeur.

Monsieur MOREAU réclame en vain depuis plusieurs années l'application de cette procédure car il a besoin d'enseignants qui s'investissent au sein de l'Institut en tant que responsables pédagogiques.

Il a procédé à une enquête au sein de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG qui a montré que certaines universités appliquent effectivement la procédure de la commission mixte. Le Bureau de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG a sollicité une interprétation des textes par le Ministère et celui-ci, dans un courrier adressé le 14 Mars 2003, a reconnu la nécessité de faire appliquer cette procédure dans les IPAG. Cependant, certains Présidents d'Université ont à leur tour saisi le Ministère et celui-ci a apporté un complément de réponse qui permet toutes les interprétations : « lorsqu'un emploi à pourvoir est affecté à un Institut une commission mixte doit être constituée, en revanche lorsqu'un emploi n'est pas affecté à un Institut une commission mixte n'a pas à être constituée. »

A la mi-Avril, le Bureau de la Conférence a de nouveau interrogé le Ministère sur les critères de l'affectation d'un poste à un institut. Ce courrier n'a pas encore reçu de réponse.

La Conférence des Directeurs estime que les enseignants recrutés sur des postes existants dans un IPAG sont affectés à cet institut dans la mesure où l'Université précise, lors de la demande de création, que ces postes seront **implantés** à l'IPAG, sur la base d'un argumentaire élaboré par l'IPAG.

Monsieur MOREAU souhaite que les demandes de création de postes d'enseignants-chercheurs en vue de la campagne 2007 soient faites au titre d'emplois fléchés IPAG. Il propose le classement suivant : en première position un MCF 2<sup>ème</sup> section (profil Gestion Publique), en deuxième position un autre poste de MCF 2<sup>ème</sup> section (profil Gestion Publique), en troisième position un poste de PAST (profil Gestion Publique).

Ces demandes sont justifiées par les besoins de l'IPAG dans ce domaine, en particulier au titre du Master d'Administration Publique.

Monsieur ELKAÏM propose au Conseil d'approuver ces demandes de création et de donner mandat à Monsieur MOREAU pour mener cette campagne 2007 selon les souhaits qu'il a formulés : fléchage des postes demandés et application de la procédure de la commission mixte.

Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité et Monsieur MOREAU remercie le Conseil.

## **10) Informations sur le calendrier universitaire 2006-2007.**

Monsieur MOREAU informe le Conseil que l'Université, dans un souci de coordonner les calendriers des composantes, a déterminé un calendrier général qui leur laisse malgré tout une certaine souplesse.

Il souligne qu'à l'IPAG, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des Instituts, les calendriers des diverses formations ne prévoient pas d'interruption entre les deux semestres. Cette spécificité est justifiée par la validation globale, et non pas séparée, des deux semestres (il n'y a pas de délibération sur l'obtention du premier semestre). Il est donc inutile d'organiser la deuxième session du premier semestre entre les deux semestres. La deuxième session des deux semestres sera donc organisée en même temps mais, pour la première fois, elle devrait se dérouler avant l'été, compte tenu des obligations imposées par l'Université et de la pratique des autres universités.

Les calendriers présentés tiennent compte des périodes de fermeture prévues par l'Université. Monsieur MOREAU s'est efforcé de maintenir un nombre de semaines d'enseignements qui reste suffisant (treize semaines complètes par semestre tant en Licence qu'en Master 1).

## **11) Examen du statut des fonctionnaires inscrits en préparation aux concours internes.**

Ces fonctionnaires ne sont pas actuellement inscrits auprès du service de la Scolarité de l'Université. Les pratiques des IPAG sont très variables : un IPAG sur deux prévoit une inscription des fonctionnaires à l'Université.

Monsieur MOREAU est favorable à l'inscription des fonctionnaires dans la mesure où l'IPAG a intérêt à ce qu'ils figurent dans ses effectifs. Il doit reprendre contact avec Madame DAMAREY, Directrice de l'IRA de Lille, car il souhaite qu'une position commune aux deux IPAG de la région soit définie sur cette question.

## **12) Informations sur la convention d'objectifs conclue entre le Directeur de l'IRA de Lille et le Directeur de l'IPAG de Valenciennes en vue de faciliter l'accès des élèves des IRA à la procédure de la VAE.**

Monsieur MOREAU explique que certaines écoles d'application de la fonction publique (l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale et l'Ecole Nationale de la Santé Publique) délivrent ou vont délivrer des diplômes. La question de la généralisation de cette pratique est débattue depuis quelque temps. Le Ministère de la Fonction Publique est hostile à la délivrance de ces diplômes par les écoles d'application de la fonction publique. Monsieur GEVART, ancien Directeur de l'IRA de Lille et ancien Président du Conseil de l'IPAG, partageait cette opinion mais il avait demandé à Monsieur MOREAU de réfléchir à la possibilité de faciliter l'obtention d'un diplôme, en particulier d'un Master d'Administration Publique, par certains élèves des IRA dans le cadre de la procédure de la Validation des Acquis de l'Expérience.

Cette procédure peut bien évidemment intéresser certains lauréats du concours interne, en particulier ceux qui ne sont pas titulaires d'un Bac+5.

Monsieur GEVART et Monsieur MOREAU avaient envisagé de faciliter l'accès des élèves de l'IRA de Lille à la procédure de la VAE.

Dans cette perspective Monsieur GEVART et Monsieur MOREAU ont conclu une convention d'objectifs. A présent Monsieur MOREAU propose à l'IRA de conclure avec l'Université une convention qui organise cette procédure.

Monsieur ELKAÏM soutient totalement ce projet et il invite Monsieur MOREAU à venir présenter ce projet aux élèves des IRA lors de la semaine de rentrée.

## **13) Examen des problèmes de locaux rencontrés par l'IPAG.**

Ces problèmes sont malheureusement récurrents. Lors du dernier Conseil une motion dénonçant le manque criant de locaux avait d'ailleurs été adoptée.

Monsieur MOREAU rappelle que le partage des locaux d'enseignement sur le site des Tertiales soulève beaucoup de difficultés. Le déménagement de l'IAE qui avait été évoqué n'est plus, semble-t-il, d'actualité.

Cependant, le problème principal est l'insuffisance des locaux mis à la disposition du personnel administratif et surtout du personnel enseignant pour lequel, en-dehors du bureau du Directeur, n'existe qu'un seul bureau, petit de surcroît, qui est partagé par quatre enseignants. Or, à la rentrée 2006, six enseignants seront en poste et Monsieur MOREAU espère que d'autres créations interviendront.

Le personnel administratif dispose de trois bureaux mais deux secrétaires pédagogiques sont installées dans un bureau trop petit pour contenir deux meubles bureaux d'une taille normale. Monsieur MOREAU relève qu'il ne dispose pourtant pas d'une secrétaire de direction, ce qui contribue à la surcharge de travail des personnels en poste.

Monsieur MOREAU demande l'appui du Conseil dans ses démarches auprès de l'Université. En désespoir de cause, il serait contraint d'envisager une réduction des activités de l'Institut si ces problèmes ne sont pas résolus.

Monsieur DULION déclare qu'il évoquera ce sujet lors de la prochaine réunion de direction de la Présidence.

Monsieur ELKAÏM fait part de son intention d'écrire à la Présidente de l'Université pour l'informer de son élection à la Présidence du Conseil de l'IPAG, pour souligner l'intérêt d'une représentation de la Présidence de l'UVHC dans les prochains Conseils et pour évoquer ce problème de locaux.

Monsieur MOREAU remercie Monsieur ELKAÏM et il estime que ce courrier sera en effet très opportun.

## **14) Questions diverses.**

Mademoiselle OLIVIER rappelle que, l'an dernier, la procédure appliquée aux demandes de bourses de service public avait suscité une grande confusion dans l'esprit de nombre d'étudiants, du fait de sa complexité et d'une information mal comprise diffusée par le CROUS et les services de l'Université.

Monsieur MOREAU précise que les demandeurs d'une bourse de service public doivent d'abord remplir un dossier social. Cela ne signifie pas pour autant que les bourses de service public sont accordées selon des critères sociaux, même s'il y a un plafond de ressources. Monsieur MOREAU annonce qu'il saisira le Chef du Service de la Scolarité et lui demandera de s'assurer que les informations délivrées par le personnel de son service aux étudiants sont claires.

Mademoiselle OLIVIER souhaite organiser au début de l'année une réunion entre les responsables du CROUS et les étudiants. Monsieur ELKAÏM estime qu'il faut distinguer deux démarches : il s'agit d'une part d'obtenir le plus vite possible du CROUS des informations destinées aux étudiants qui veulent s'inscrire à la rentrée 2006, et d'autre part à plus long terme de travailler en collaboration avec le CROUS pour élaborer un document explicatif qui pourrait être remis en Avril-Mai 2007 aux futurs étudiants.

Mademoiselle OLIVIER évoque enfin le problème de la sonorisation des amphithéâtres. Monsieur MOREAU annonce qu'un programme présenté en commission des finances prévoit, enfin, le renouvellement ou la modernisation de cette sonorisation alors que ce problème se pose depuis fort longtemps.

Monsieur MOREAU informe le Conseil qu'il va rencontrer le Directeur Général de l'Association pour Faciliter l'Insertion Professionnelle des Jeunes Diplômés. Cette association met en œuvre des actions pour faciliter l'entrée dans l'administration de jeunes diplômés (du Bac au Bac+5) qui résident dans des quartiers défavorisés : il s'agit de susciter chez ces jeunes l'intérêt pour les concours de la fonction publique et de les préparer en organisant des formations dans les IPAG et des stages dans les administrations.

Monsieur ELKAÏM connaît bien les questions de la politique de la ville et il estime qu'il faudrait peut-être se rapprocher de la Préfète chargée de la Cohésion Sociale pour le Département.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ELKAÏM lève la séance à 12h30.